



**RAPPORT PREALABLE AU DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES
DE L'ANNEE 2024
Conseil municipal du 15 février 2024**

RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE

Le débat d'orientation budgétaire est une étape obligatoire et préalable au vote du budget primitif prévue à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales pour les communes de plus de 3500 habitants. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire permet d'informer les conseillers municipaux et de discuter des conditions d'élaboration du budget primitif ainsi que des perspectives sur les années futures. Il s'appuie sur la présentation du contexte économique et institutionnel et de la situation financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions structurelles et conjoncturelles qui influent sur sa capacité financière.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Le rapport d'orientation budgétaire doit être transmis au représentant de l'Etat et au Président de l'EPCI dont la commune est membre.

INTRODUCTION

Le projet de budget primitif 2024 sera soumis au vote du conseil municipal le 28 mars 2024. Le débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu sur la base du présent rapport de présentation qui participe directement à l'élaboration du budget et qui traduit les orientations politiques de la majorité municipale.

Les orientations présentées dans ce rapport tiennent compte des éléments connus ou anticipés par les services à la fin du mois de décembre 2023. Celles-ci s'appuient donc sur des hypothèses de travail susceptibles d'évoluer, compte tenu du contexte local, national et international, avant comme après le vote de notre budget primitif fin mars 2024.

INTRODUCTION	1
PARTIE 1 : Le contexte et les contraintes de la construction budgétaire	3
A. Une économie résiliente	3
B. La Loi de Finances 2024	4
PARTIE 2 : Situation financière de la ville – Analyse rétrospective	8
A. La section de fonctionnement	8
B. La section d’investissement	10
C. Résultats de clôture provisoire	12
D. Tableau des grands équilibres	12
PARTIE 3 : Les orientations budgétaires de la ville pour 2024	14
A. Evolution de la section de fonctionnement	14
B. Evolution de la section d’investissement	16
C. Evolution de l’encours de dette	18
CONCLUSION	19
Annexe 1 : Données détaillées sur les dépenses de personnel	20
Annexe 2 : Données sur la gestion de la dette du budget principal	23
Annexe 3 : Le budget annexe des cimetières	25

PARTIE 1 : Le contexte et les contraintes de la construction budgétaire

Le débat sur l'élaboration du budget 2024 doit se placer à l'aune de la situation économique internationale et économique très évolutif.

A. Une économie résiliente

1. Au niveau international

L'économie mondiale poursuit son lent rétablissement après avoir été frappée par la pandémie, l'invasion de l'Ukraine par la Russie et la crise du coût de la vie. Les prévisions du fonds monétaire international prévoient une reprise lente de la croissance mondiale avec de fortes disparités selon les régions, laissant peu de marge de manœuvre aux pouvoirs publics.

L'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés, conduisant la plupart des banques centrales à poursuivre leur resserrement monétaire et à augmenter leurs taux directeurs. Ces mesures ont continué de peser sur les indicateurs économiques et ont confirmé le ralentissement de la croissance passant dans les pays avancés de 2,6 % en 2022 à 1,5 % en 2023 puis à 1,4 % en 2024.

L'inflation mondiale devrait, quant à elle, continuer à baisser régulièrement de 8,7 % en 2022 à 6,9 % en 2023, puis à 5,8 % en 2024. L'inflation hors énergie et alimentation devrait diminuer plus progressivement (4,5% en 2024), et globalement l'inflation ne devrait pas retrouver sa valeur cible avant 2025 dans la plupart des pays.

En Zone Euro, la croissance annuelle a progressé de +3,3 % en 2022 et est restée faible + 0,7 % en 2023 sur fond d'inflation persistante et de resserrement des contraintes financières. La croissance européenne devrait s'accélérer pour atteindre + 1,2% en moyenne en 2024.



Source : FMI, Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2023

Afin de contrer la hausse de l'inflation observé depuis le début d'année 2022, la banque centrale Européenne (BCE) a mis fin à sa politique accommodante concernant les taux directeurs. Les index ont fortement augmenté en 2022 et en 2023 :

EURBANQUE	08/01/2023	08/01/2024	Var
ESTER	1,898	3,905	2,007
EURIBOR-1S	1,89	3,892	2,002
EURIBOR01M	1,904	3,878	1,974
EURIBOR03M	2,254	3,936	1,682
EURIBOR06M	2,805	3,912	1,107
EURIBOR12M	3,328	3,584	0,256

Les conséquences pour les collectivités ont été donc directes et ont eu deux impacts majeurs. D'une part, la hausse soudaine des charges financières liée aux emprunts à taux variables déjà souscrits.

Et d'autre part, des offres bancaires présentant d'importantes augmentations de taux proposés qui s'explique à la fois par une hausse des marchés en 2023 et une hausse des marges bancaires. Bien que fin 2023, une détente globale sur le marché des taux ait été amorcée celle des taux à long terme était bien plus marquée que celle à court terme. Si en décembre 2023, la BCE prévoyait pour 2024 des index de marché en hausse. Les récentes détentes visibles sur les marchés pourraient anticiper des données à la baisse.

2. Au niveau national

En France, après un fort ralentissement de l'activité économique en 2022, la croissance économique s'est montrée plus forte et résiliente qu'attendu en 2023. Pour l'exercice 2024, les projections macroéconomiques de la Banque de France l'économie française parviendrait à sortir progressivement de l'inflation sans récession, même si un contexte international peu favorable pèserait sur la reprise. La loi de finances 2024, prévoit que l'inflation serait de 2,6% contre 4,9 % en 2023.

Évolution de l'indice des prix à la consommation par grands postes				
Moyenne annuelle (en %)	Moyenne 2010-2019	2022	2023	2024
TOTAL	1,1	5,2	4,9	2,6
TOTAL HORS TABAC	1	5,3	4,8	2,5
Alimentation	1,3	6,8	11,6	2,3
Produits manufacturés	-0,3	3	3,6	0,5
Énergie	3,8	23,1	5,1	5,3
Services	1,3	3	3,1	3,1

Sources : Insee, prévisions PLF 2024.

Les prévisions de croissance pour la France en 2024, si elles sont variables selon les organismes (1,3 % pour le FMI, 0,9 % pour la banque de France et 1,4 % dans le projet de loi de finances 2024) convergent dans le sens d'une augmentation plus forte qu'en 2023.

B. La Loi de Finances 2024

Dans ce contexte économique, la Loi de Finances 2024 (LF) ambitionne de protéger les français contre l'inflation et de ne pas creuser la dette.

Trois principaux objectifs se dégagent de la LF 2024 avec notamment une volonté :

- ✓ de déterminer le niveau de ressources versées aux collectivités locales via ses concours financiers (DGF), après une phase de crise importante.
- ✓ de stabiliser la dette publique à 110% du PIB entre 2024 et 2027 et de ramener le déficit sous la barre des 3% d'ici 5 ans.
- ✓ d'accélérer la transition écologique.

Présenté au Conseil des Ministres le 27 septembre 2023, le PLF a été définitivement adopté sans vote par l'Assemblée nationale le 21 décembre 2023, et la loi de finances pour 2023 a été publiée le 30 décembre 2023.

Le budget 2024 en quelques chiffres :

- ✓ Un objectif de croissance de 1,4 % : Le Haut Conseil des Finances Publiques a d'ores et déjà prévenu que ces prévisions étaient « optimistes » par rapport au contexte économique ce qui laisse planer la menace d'une procédure de déficit excessif de la part de Bruxelles.
- ✓ Inflation : 2,6 %
- ✓ Déficit public : 4,4 %
- ✓ Dépenses de l'Etat : 512 Md€, soit - 12 Md€ par rapport à 2023
- ✓ Recettes de l'Etat : 372 Md€, soit + 14 Md€ par rapport à 2023
- ✓ Transition écologique : augmentation des enveloppes de 7 Md€ / Fonds vert pérennisé et augmenté à 2,5 Md€

- ✓ Un coût de la dette en hausse :
 - 285 Md€ de dette levée sur les marchés financiers en 2024, un nouveau record...
 - + 52 Md€ de charges financières

Les principales dispositions concernant les Collectivités, et plus particulièrement les communes, sont les suivantes :

➤ **UNE HAUSSE DES TRANSFERTS FINANCIERS DE L'ÉTAT AUX COLLECTIVITES**

Les Concours Financiers de l'Etat versés aux collectivités sont évalués à 54,3 Md€ dans la LF 2024. Ce montant ne tient pas compte des mesures exceptionnelles, liées aux mesures de soutien bloc communal (revalorisation du point d'indice et croissance des prix de l'énergie) de 1,4 Md€ en 2023 et de 400 M€ dans la LF 2024.

Ils progressent de 1,1 Md€ par rapport à 2023 principalement répartis comme suit :

- ✓ Le Prélèvement sur les Recettes de l'Etat : + 900 M€, dont :
 - + 320 M€ proviennent de la Dotation Globale de Fonctionnement (320 M€ en 2023)
 - + 360 M€ du FCTVA (ouverture de l'éligibilité des aménagements des terrains),
 - + 200 M€ de compensation liée à la réduction de 50% des valeurs locatives de Taxe Foncière Propriété Bâties (TFPB) et de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) des locaux industriels,
- ✓ Les crédits de la mission « relations avec les collectivités territoriales » : - 220 M€,
- ✓ La TVA affectée aux Régions en substitution de la DGF depuis 2018 : + 280 M€.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) demeure le principal concours financier de l'Etat vers le bloc communal. Pour les communes, elle est divisée en deux composantes :

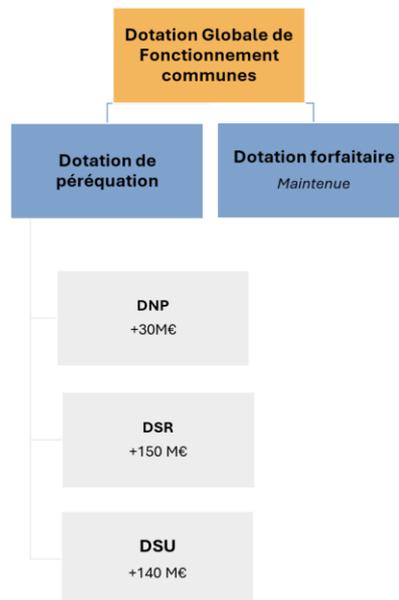
- ✓ La dotation forfaitaire : principale dotation en volume, basée sur des critères de population et de superficie ;
- ✓ Les dotations de péréquation (Dotation Nationale de Péréquation (DNP), Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), Dotation de Solidarité Rurale (DSR)) : réparties entre les collectivités dans le but de réduire les inégalités de ressources par rapport à leurs charges.

Pour contrer la flambée des prix de l'énergie, les associations d'élus ont demandé l'indexation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sur l'inflation. L'AMF a ainsi proposé plusieurs options pour dynamiser cette recette :

- ✓ Une indexation annuelle de la DGF sur l'inflation prévisionnelle afin de maintenir son montant constant,
- ✓ De revenir à une progression équivalente de la DSU et de la DSR en LF 2024,
- ✓ De supprimer la DGF négative des communes.

Ces options n'ont pas été retenues et le Budget 2024 prévoit une augmentation de la DGF de + 320 M€ comme en 2023) pour un total de 27,24 Md€ qui financeront la progression de la péréquation au profit du bloc communal.

Cette augmentation de + 320 M€ de l'enveloppe de la composante péréquatrice des communes se répartie comme suit :



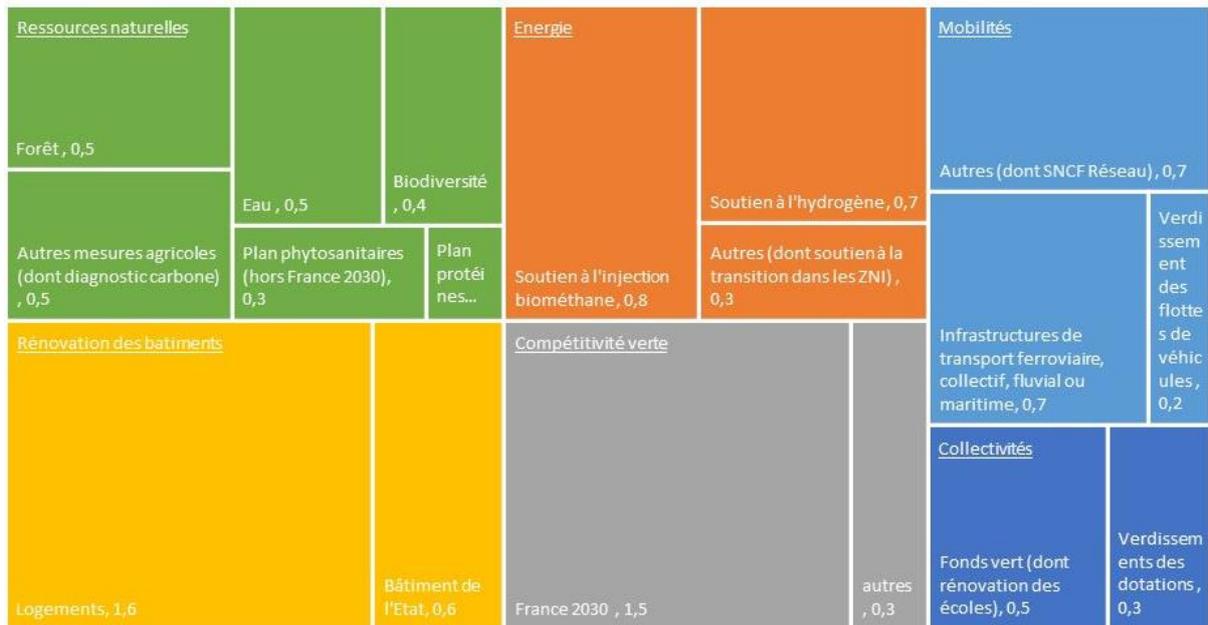
Source : SELDON Finance, Webprev prospective

En choisissant d'augmenter les dotations de péréquation, le gouvernement estime que plus de 60% des communes verront leur DGF augmenter en 2024 et particulièrement les communes rurales. La commune de Vitrolles perçoit la Dotation forfaitaire des communes qui reste stable et la Dotation de Solidarité Urbaine qui voit son enveloppe augmenter de 140 M€. Cette légère augmentation ne permettra sans doute pas de faire face aux impacts de l'inflation, à la hausse du point d'indice... qui viennent alourdir le budget de la commune. Les autres mesures de soutien aux collectivités (dotation particulière aux élus locaux...) prévu dans la loi de finances 2024 ne concerneront pas la ville de Vitrolles.

➤ **LES MESURES EN FAVEUR DE LA PLANIFICATION ECOLOGIQUE**

Une enveloppe supplémentaire de 7 Md€ en crédits de paiement est proposée dans le PLF 2024 pour soutenir la planification écologique. Celle-ci couvre tous les secteurs d'activité et acteurs afin de soutenir les principaux leviers de planification écologique :

- ✓ la rénovation des bâtiments et logements : + 0,8 Md€
- ✓ la décarbonation des mobilités : + 1,4 Md€
- ✓ la préservation des ressources : + 1,2 Md€
- ✓ la transition énergétique : + 1,1 Md€
- ✓ la compétitivité verte : + 1,7 Md€
- ✓ le fonds vert en faveur des collectivités, avec le verdissement des dotations de soutien à l'investissement local pour les inciter à orienter leurs investissements en faveur de la planification écologique : + 0,8 Md€



Source : La Gazette des communes, article : PLF : 7 milliards en plus pour la planification écologique, Dossier d'actualité : PLF 2024 : A l'épreuve de la planification écologique, Mis à jour le 14/12/2023

Par ailleurs, la loi de finances instaure, l'obligation pour les collectivités et les groupements de plus de 3.500 habitants d'ajouter une annexe au compte administratif intitulé « Impact du budget pour la transition écologique ».

A partir de l'exercice 2024, ce document présentera dans les collectivités concernées "les dépenses d'investissement qui, au sein du budget, contribuent négativement ou positivement, à tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France".

Ces mêmes collectivités auront aussi la possibilité "d'identifier et isoler" la part de leur endettement consacrée à financer des investissements concourant à des objectifs environnementaux ce que l'on appelle couramment la "dette verte".

➤ **UN SOUTIEN RENOUVELE EN FAVEUR DE L'INVESTISSEMENT LOCAL**

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI se stabilisent à 1,8 Md€ pour 2024 :

- ✓ dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 M€
- ✓ dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 M€
- ✓ dotation politique de la ville (DPV) : 150 M€

La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) est renouvelée au même niveau que l'année passée à 212 M€.

De plus, afin d'augmenter les investissements en faveur de la transition écologique, l'État renforce le verdissement de ces dotations. Engagé lors de la LFI pour 2023, l'objectif de financement de projets concourant à la transition écologique est accru à 30 % pour la DSIL (contre 25 % auparavant) et introduit à hauteur de 20 % pour la DETR et de 25 % pour la DSID. Ainsi, la part consacrée à la transition écologique atteindra 0,5 milliard € en 2024, soit 25 % de ces dotations.

➤ **MESURES FISCALES**

Une compensation par l'État est mise en place au profit des communes et intercommunalités à fiscalité propre qui percevaient jusqu'à présent la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) et, qui, dans le cadre de la réforme du périmètre des zones tendues, perdront cette ressource. Sauf exception, et malgré les annonces qui accompagnent cette disposition, les ressources supplémentaires accessibles par ce biais devraient toutefois rester limitées.

La loi prévoit également un nouveau calendrier pour la suppression de la CVAE, la suspension de l'actualisation des valeurs locatives d'habitation ainsi que la revalorisation de la taxe d'aménagement.

PARTIE 2 : Situation financière de la ville – Analyse rétrospective

Afin d'éclairer le débat d'orientation budgétaire 2024, il convient de porter un regard sur l'évolution de la structure budgétaire de la collectivité au travers d'une rétrospective financière sur les exercices antérieurs.

Précaution de lecture : les chiffres présentés ci-après sont des comparaisons de CA à CA.

Le compte administratif 2023 de la Collectivité sera adopté le 28 mars 2023. Toutefois, ces grandes lignes sont d'ores et déjà connues et peuvent être exploitées dans l'analyse rétrospective des finances de la ville.

La présente partie 2 détaille la situation financière du budget principal de la ville. L'annexe 3 présentera celle du budget annexe des cimetières.

A. La section de fonctionnement

1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 70,675 millions d'euros en 2023.

Après une forte augmentation en 2022 (+ 6,45% par rapport à 2021) liée à la hausse des prix des fluides et de l'augmentation du point d'indice, les dépenses réelles de fonctionnement ont légèrement augmenté de 1,08% entre 2022 et 2023.

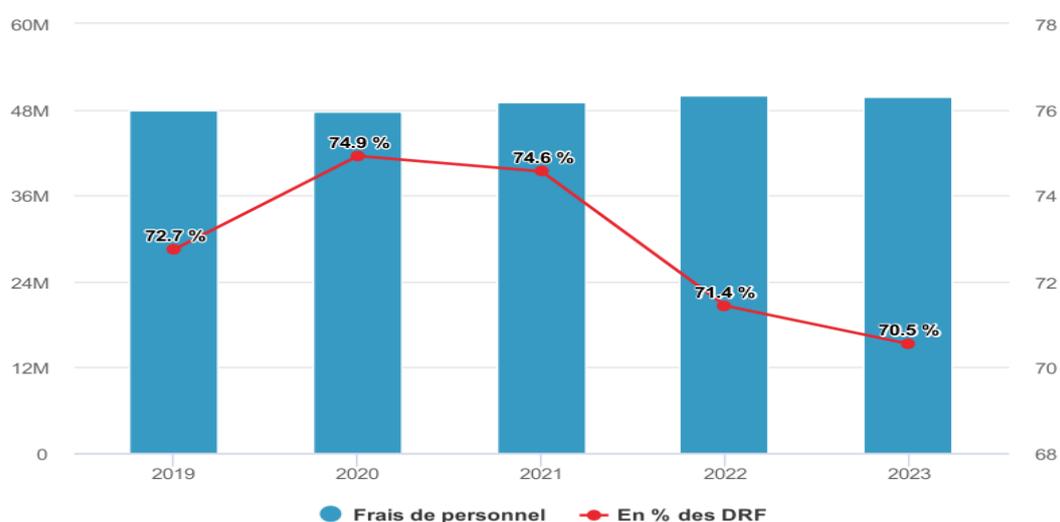
Si le total de dépenses réelles de fonctionnement augmente de 1,08%, il est nécessaire de noter l'explosion des charges financières en hausse de 75,98%. L'évolution des marchés financiers a eu un effet très important sur les intérêts à payer pour les emprunts contractés à taux variables (soit au 31/12/2023 : 11 contrats sur 31 soit 25,8% de l'encours) engendrant une dépense de près de 0,797 M€ en 2023 contre 0,453 M€.

	2019	2020	2021	2022	2023
Charges à caractère général	12 724 247,24	11 388 791,83	12 166 372,80	15 256 951,85	15 867 806,88
Charges de personnel	47 895 241,36	47 720 348,53	48 965 081,54	49 936 272,79	49 853 403,35
Atténuations de produits	152 014,22	185 882,24	144 634,95	164 472,00	325 891,44
Autres charges de gestion courante	3 796 002,37	3 764 799,10	3 680 907,84	3 814 060,11	3 811 299,01
Total des dépenses de gestion courante	64 567 505,19	63 059 821,70	64 956 997,13	69 171 756,75	69 858 400,68
Charges financières	590 948,70	523 568,20	460 124,71	453 140,26	797 416,03
Charges exceptionnelles (Hors cessions d'immobilisations)	685 783,98	111 419,98	252 191,26	284 485,77	19 785,22
Total des dépenses réelles de fonctionnement	65 844 237,87	63 694 809,88	65 669 313,10	69 909 382,78	70 675 601,93
Opérations d'ordre	4 252 056,70	5 338 983,50	4 469 977,43	3 614 967,23	3 760 731,94
Déficit de fonctionnement reporté	-	-	-	-	-
Charges de fonctionnement	70 096 294,57	69 033 793,38	70 139 290,53	73 524 350,01	74 436 333,87

Entre 2022 et 2023, la **masse salariale** baisse en valeur de - 0,17 %. Elle baisse également en valeur relative par rapport au total de dépense de fonctionnement en passant à 70,54 % en 2023 contre 71,43 % en 2022.

La masse salariale reste supérieure à la moyenne nationale (61,6 %), traduisant à la fois l'historique d'une ville qui a fait le choix de gérer le maximum de services en régie direct, et son engagement actuel à maintenir le niveau de ces mêmes services publics.

	Charges de personnel	Variation charges de personnel	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	Dépenses de personnel / DRF - Moyenne Nationale
2019	47 895 241,36	-1.17 %	72.74 %	62.4 %
2020	47 720 348,53	-0.37 %	74.92 %	62.3 %
2021	48 965 081,54	2.61 %	74.56 %	61.6 %
2022	49 936 272,79	1.98 %	71.43 %	61.6 %
2023	49 853 403,35	-0.17 %	70.54 %	61.6 %



Grâce à la solidité de sa structure financière, la commune a su en 2023 comme en 2022, optimiser son fonctionnement pour absorber la revalorisation du point d'indice décidée unilatéralement par le gouvernement sans dégrader sa situation financière.

2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement 2023 à hauteur de 76,190 M€ sont légère hausse par rapport à 2022 qui enregistré 75,885 M€.

Comme pour l'exercice 2022, les impôts, taxes et dotations de compensation des taxes locales profitent mécaniquement de la revalorisation, sur la base l'indice des prix à la consommation, des valeurs locatives dont l'écèlement n'a pas été retenu dans la loi de finances 2023.

L'augmentation des ressources fiscales n'est donc pas liée à une hausse des taux d'imposition. Les atténuations de charges intégrées en 2022 des régularisations des chèques vacances et titres restaurants se stabilisent en 2023 en intégrant ces écritures comptables.

	2019	2020	2021	2022	2023
Impôts et taxes	61 472 988,51	62 545 730,02	59 816 853,14	61 626 990,76	61 747 408,54
Dotations et subventions	5 525 607,81	5 803 748,04	7 818 840,93	8 279 017,74	9 318 308,39
Autres produits courants stricts	3 730 938,56	3 145 272,22	3 516 817,77	3 373 558,87	3 995 546,70
Atténuations de charges	522 358,63	402 111,79	465 103,70	1 392 861,69	998 564,28
Total des recettes de gestion courante	71 251 893,51	71 896 862,07	71 617 615,54	74 672 429,06	76 059 827,91
Produits financiers	117 891,00	51 905,00	21 687,00	19 085,00	130 240,00
Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisations)	716 591,82	1 167 889,13	991 557,23	1 193 867,23	34,88
Total des recettes réelles de fonctionnement	72 086 376,33	73 116 656,20	72 630 859,77	75 885 381,29	76 190 102,79
Recettes de fonctionnement, opérations d'ordre	1 020 309,35	338 141,33	302 930,70	285 355,44	373 099,35
Produits des cessions d'immobilisations	490 097,00	1 106 154,86	1 173 800,00	214 820,00	7 950,00
Excédent de fonctionnement reporté	9 256 359,40	7 189 042,27	12 716 201,47	15 391 348,82	14 903 112,22
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	82 853 142,08	81 749 994,66	86 823 791,94	91 776 905,55	91 474 264,36

NB : Le total des recettes de fonctionnement intègre le résultat cumulé des années précédentes.

La loi de finances 2023 avait augmenté l'enveloppe de la Dotation Globale de Fonctionnement. La dotation perçue par la commune augmente de 10,87 % pour atteindre 52,68 € par habitant très en dessous de la moyenne nationale de la strate de 198 € par habitant.

	DGF	Variation DGF	DGF par habitant	DGF par habitant - Moyenne Nationale
2019	1 533 145,00	-16.7 %	44,57	202,00
2020	1 563 431,00	1.98 %	46,33	201,00
2021	1 560 524,00	-0.19 %	46,34	198,00
2022	1 611 076,00	3.24 %	47,51	198,00
2023	1 786 229,00	10.87 %	52,68	198,00

La section de fonctionnement est donc excédentaire de 17 037 930,49 euros.

B. La section d'investissement

1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont des dépenses cycliques qui correspondent au calendrier des projets portés par chaque mandature. Depuis le début du mandat, on a pu observer un démarrage des opérations d'investissement ralenti par la crise sanitaire en 2020 et 2021. Puis en 2022, les dépenses d'équipement brut liés aux projets ont pleinement pu commencer et se poursuivre en 2023.

Ces dépenses d'investissement traduisent la volonté de la majorité municipale de mettre en œuvre le programme sur lequel elle a été élue, dans une volonté affirmée de transition énergétique et écologique. La crise de l'énergie et les adaptations nécessaires de notre environnement aux changements climatiques confortent la pertinence et l'urgence des projets de la majorité, en matière de développement durable.

Au-delà de ces objectifs de transition, la collectivité reste très engagée dans la conduite de ses politiques publiques et a ainsi financé en 2023 des projets remarquables tels que :

- La livraison du Groupe Scolaire Anne Sylvestre, aux bords de l'Etang : 3,5 M€
- La poursuite des travaux du Groupe Scolaire des Pins : 8,8 M€
- L'agrandissement des cimetières : 0,9 M€

	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses d'équipement brut	27 613 346,46	18 713 521,82	15 868 667,97	23 448 564,16	22 998 426,87
Dépenses financières d'investissement	219 977,60	158 617,04	-	34 128,60	349 229,50
Total des dépenses réelles d'investissement (hors annuité en capital)	27 833 324,06	18 872 138,86	15 868 667,97	23 482 692,76	23 347 656,37
Remboursement de capital	3 494 810,16	4 057 767,41	4 527 958,80	3 636 010,56	4 163 963,45
Opérations d'ordre	2 866 686,90	396 500,36	3 302 785,11	1 834 490,67	7 433 977,30
Déficit d'investissement reporté	-	394 672,25	-	-	264 778,18
Excédent capitalisé 1068	-	-	409 079,07	764 426,40	-
Dépenses d'investissement	33 282 761,99	23 721 078,88	24 108 490,95	29 717 620,39	35 210 375,30

La forte hausse des dépenses d'ordre concerne les amortissements et sont liés au mode de gestion a prorata temporis imposé par le passage à la M57. Il s'agit d'écritures comptables neutres qui s'équilibrent en dépenses et en recettes.

2. Les recettes d'investissement

Comme en 2022, les recettes réelles d'investissement hors emprunt se contractent à hauteur de 5,5 M€ contre 11,9 M€ en 2022 avec la fin annoncée du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement et dans l'attente d'un nouveau Contrat Départemental de Transition Ecologique en cours de négociation.

	2019	2020	2021	2022	2023
Dotations et subventions	13 377 992,00	11 865 319,85	11 658 030,38	9 580 884,62	5 499 500,83
Réduction réelle des dépenses d'investissement	66 840,49	2 854,03	2 182,64	-	22 374,00
Autres recettes réelles d'investissement	164 907,26	1 468 517,47	1 618 106,34	1 180 469,16	10 223,94
Total des recettes réelles d'investissement hors emprunt	13 609 739,75	14 805 208,82	14 896 425,70	11 941 822,94	5 542 322,71
Recettes liées à l'emprunt	7 502 520,01	2 003 331,49	6 003 867,01	7 006 614,38	6 502 611,38
Excédent capitalisé 1068	1 298 641,63	5 567 805,24	-	1 293 152,60	3 349 443,32
Excédent d'investissement reporté	5 290 813,23	-	2 584 091,73	5 227 618,99	-
Opérations d'ordre	6 098 434,25	5 397 342,53	7 469 831,84	5 164 102,46	10 821 609,89
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	33 800 148,87	27 773 688,08	30 954 216,28	30 633 311,37	26 215 987,30

3. Bilan de la section d'investissement

La majorité municipale, pleinement investie dans la recherche de nouvelles subventions, a financé ses dépenses d'équipement en 2023 principalement par l'autofinancement et l'emprunt. La bonne gestion pluriannuelle des budgets et la maîtrise de la section de fonctionnement depuis de nombreuses années ont permis d'assumer les engagements pris devant les Vitrollais répondant à des besoins immédiats malgré les tensions observées sur les recettes d'investissement.

	2019	2020	2021	2022	2023
Montant total des investissements	27 613 346,46	18 713 521,82	15 868 667,97	23 448 564,16	22 998 426,87
FCTVA	2 547 448,34	4 474 350,12	2 738 584,16	2 409 160,86	3 032 584,95
Subventions	8 530 618,81	6 596 020,85	8 306 285,87	6 846 631,59	2 008 340,35
Emprunts	7 500 000,00	2 000 000,00	6 000 000,00	7 000 000,00	6 500 000,00
Autofinancement des investissements	9 035 279,31	5 643 150,85	-1 176 202,06	7 192 771,71	11 457 501,57

La section d'investissement est donc déficitaire de 9 004 611,94 €.

Ce déficit reste largement inférieur à l'excédent de fonctionnement ; il est le fruit d'une stratégie budgétaire maîtrisée visant à limiter le recours à l'emprunt en période de taux d'intérêts élevés.

C. Résultats de clôture provisoire

La gestion efficiente des ressources et des dépenses de fonctionnement depuis de nombreuses années a permis en 2023 de pallier les difficultés à nouer de nouveaux contrats de subventions avec nos partenaires locaux tout en poursuivant la réalisation de projets ambitieux d'équipements pour les Vitrollais. Le compte administratif provisoire reste largement excédentaire de 8 033 318,55 €.

	2019	2020	2021	2022	2023
Résultat de clôture en fonctionnement	12 756 847,51	12 716 201,28	16 684 501,41	18 252 555,54	17 037 930,49
Résultat de clôture en investissement	-394 672,25	2 584 091,73	5 227 618,99	-264 778,18	-9 004 611,94
Résultat global de clôture	12 362 175,26	15 300 293,01	21 912 120,40	17 987 777,36	8 033 318,55

D. Tableau des grands équilibres

Le tableau ci-après met en lumière les principaux indicateurs de bonne gestion de la collectivité.

L'épargne brute est 5 514 500,86 € et le taux d'épargne brute de 7,27% reste supérieur au taux minimum préconisé de 7%.

Depuis 2019, l'épargne brute de la collectivité reste stable aux alentours de 6 M€ avec des variations à la hausse et à la baisse en fonction du contexte de l'exercice. On notera en 2020 une hausse liée à la suspension de dépenses à cause de la crise sanitaire tandis qu'en 2022 et 2023 la crise inflationniste vient peser sur le poids des dépenses.

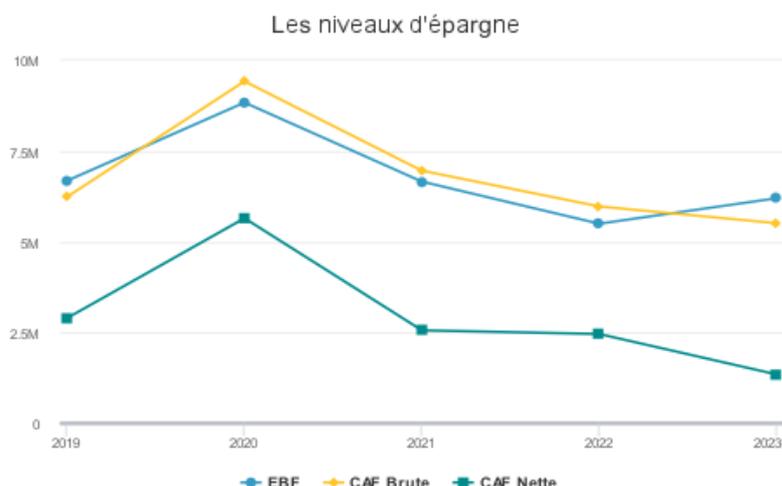
La capacité d'autofinancement de la commune représenté par l'épargne nette, suit le même schéma que l'épargne brute et se stabilise en 2023 à 1 350 537,41 €. En 2022, la commune avait augmenté son volume d'emprunt pour notamment financer la construction des Groupes Scolaires Anne Sylvestre et des Pins. Le montant du remboursement du capital a mécaniquement augmenté en 2023 et la forte hausse des intérêts de la dette viennent également dégrader l'épargne nette par rapport à 2022.

L'encours de dette au 31/12/2023 est donc de 39 008 616,54 € en hausse par rapport aux années précédentes. Toutefois, la capacité de désendettement de la ville de 7,07 ans reste bien en deçà des préconisations situées entre 8 et 10 ans, avec un plafond symbolique de 12 ans à ne pas franchir.

Clé de lecture : les chiffres présentés ci-après sont des comparaisons de CA à CA.

- *Les recettes de fonctionnement courantes sont les recettes réelles déduites des produits financiers et des produits exceptionnels*
- *Les dépenses de fonctionnement courantes sont les dépenses réelles déduites des charges financières et des charges exceptionnelles*

	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes courantes de fonctionnement	71 251 893,51	71 896 862,07	71 617 615,54	74 672 429,06	76 059 827,91
Dépenses courantes de fonctionnement	64 567 505,19	63 059 821,70	64 956 997,13	69 171 756,75	69 858 400,68
Epargne de gestion	6 684 388,32	8 837 040,37	6 660 618,41	5 500 672,31	6 201 427,23
Résultat financier	-473 057,70	-471 663,20	-438 437,71	-434 055,26	-667 176,03
Résultat exceptionnel	30 807,84	1 056 469,15	739 365,97	909 381,46	-19 750,34
Epargne Brute	6 242 138,46	9 421 846,32	6 961 546,67	5 975 998,51	5 514 500,86
Taux d'épargne brute	9,23 %	12,89 %	9,58 %	7,88 %	7,27 %
Remboursement du capital de la dette	3 494 810,16	4 057 767,41	4 527 958,80	3 636 010,56	4 163 963,45
Epargne Nette	2 902 957,30	5 652 058,91	2 565 585,87	2 463 748,95	1 350 537,41
Dépenses d'investissement (hors capital)	27 833 324,06	18 872 138,86	15 868 667,97	23 482 692,76	23 347 656,37
Recettes d'investissement	13 456 630,76	13 052 042,84	13 150 188,37	10 644 207,16	5 534 710,15
Besoin de financement	11 629 365,00	456 017,11	284 891,73	10 498 497,65	16 462 408,81
Emprunts nouveaux	7 500 000,00	2 000 000,00	6 000 000,00	7 000 000,00	6 500 000,00
Résultat reporté de l'exercice N-1	15 845 814,26	12 362 175,26	14 891 214,13	21 147 694,01	17 987 777,36
Résultat de l'exercice N au 31/12	12 362 175,26	15 300 293,01	21 912 120,40	17 987 777,36	8 033 318,55
Encours de la dette au 31/12	33 810 224,28	31 756 857,87	33 303 610,07	36 668 599,50	39 008 616,54
Capacité de désendettement	5,43	3,38	4,78	6,14	7,07



PARTIE 3 : Les orientations budgétaires de la ville pour 2024

Le budget 2024 s'inscrit dans la continuité de la stratégie budgétaire de la ville : maintien d'un haut niveau de service public tout en respectant les grands équilibres financiers vus ci-avant.

Précaution de lecture : les chiffres présentés ci-après sont des comparaisons de BP à BP. Pour l'exercice 2024, il s'agit d'orientations connues en date de rédaction du présent rapport.

A. Evolution de la section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la ville de financer ses politiques publiques et ses services de proximité.

1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse pour s'adapter au contexte international inflationniste. Les dépenses réelles devraient donc s'élever à 76 160 000 €, dont 5,9 M€ de gaz, électricité, eau, carburant budgétés cette année contre 6,9 millions inscrit au BP 2023 et une moyenne annuelle de 2,8 M€ sur la période 2018-2021. Après la très forte augmentation connue en 2022 et 2023, les prix des fluides sont en légères baisses depuis le seconde semestre 2023 et celle-ci devrait se poursuivre en 2024.

La masse salariale est également en augmentation suite aux réformes de l'Etat (revalorisation du point d'indice, attribution de 5 points d'indice pour tous les agents, prime de pouvoir d'achat...) pour se stabiliser à hauteur de 51,5 M€. Les efforts de maîtrise pour absorber l'effet GVT seront dans ce contexte toujours nécessaires en 2024. Et une partie de cette augmentation sera compensée par un effort conséquent de rationalisation et d'optimisation du fonctionnement de l'administration, qui continuera à rendre un service de qualité à moindre coût.

Les charges financières sont dans le contexte international actuel en forte hausse passant de 800 000 € à 1 430 000 €.

Les politiques obligatoires et facultatives de la collectivité pourront être mises en œuvre dans le cadre de ce budget de fonctionnement. Toutes dépenses confondues (coûts directs, indirects et salariaux), les principaux postes budgétaires de la Collectivité sont :

Ainsi, toutes dépenses confondues (coûts directs, indirects et salariaux), les principaux postes budgétaires de la Collectivité sont :

- L'Education : 13 M€
- Le Périscolaire et les Loisirs : 9,4 M€
- La Culture et le Patrimoine : 8,7 M€
- La Petite Enfance : 7,9 M€

La Collectivité est également très engagée en matière d'entretien et d'amélioration de l'espace public :

- Entretien, exploitation des bâtiments et propreté urbaine : 8,5 M€
- Environnement et aménagement du paysage : 3,7 M€
- Voierie et éclairage public : 2,1 M€
- Aménagement (urbanisme, foncier...) : 2 M€
- Les performances thermiques et énergétiques des bâtiments : 1,3 M€

Le reste des crédits de fonctionnement est consacré à l'accompagnement et la protection des Vitrollais :

- Le Sport : 3,2 M€
- La Police Municipale : 3,7 M€
- La Solidarité : 3,5 M€ dont 1 M€ de subvention au CCAS
- L'état civil et les cimetières : 2 M€
- Le soutien aux associations : 1.5 M€
- Les animations et les événements : 1 M€
- L'économie et l'emploi : 0,9 M€

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Charges à caractère général	13 070 996,16	13 819 824,27	14 700 000,00	16 081 000,00	18 300 000,00	18 000 000,00
Charges financières	850 000,00	850 000,00	850 000,00	600 000,00	800 000,00	1 430 000,00
Autres dépenses réelles de fonctionnement	5 488 896,00	6 388 050,00	7 235 000,00	6 154 500,00	5 379 480,00	5 230 000,00
Total des DRF hors charges de personnel	19 409 892,16	21 057 874,27	22 785 000,00	22 835 500,00	24 479 480,00	24 660 000,00
Charges de personnel	49 257 000,00	49 000 000,00	49 000 000,00	49 000 000,00	50 000 000,00	51 500 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	68 666 892,16	70 057 874,27	71 785 000,00	71 835 500,00	74 479 480,00	76 160 000,00
Opérations d'ordre	5 050 000,00	5 045 000,00	3 300 000,00	3 483 471,60	4 100 000,00	3 700 000,00
Déficit de fonctionnement reporté	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	73 716 892,16	75 102 874,27	75 085 000,00	75 318 971,60	78 579 480,00	79 860 000,00

2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont également en hausse : les recettes réelles hors excédent de fonctionnement reporté devraient s'élever à 77 830 533,00 €, dont principalement :

- 35 273 023 € d'impôts locaux. Il s'agit de la principale recette de la commune, qui sous l'effet de l'indexation à l'inflation des bases de la taxe foncière a fortement augmenté en 2023 et plus légèrement en 2024.
Pour mémoire, le produit de la taxe foncière est égal aux bases multipliées par le taux. La ville ayant fait le choix de ne pas augmenter le taux applicable, l'augmentation de cette recette est strictement liée à l'inflation (revalorisation votée sur proposition du gouvernement).
- 28 605 425 € de dotations métropolitaines. Conformément à la Loi 3DS, le Conseil Métropolitain a depuis le 15 décembre 2022 approuvé une Dotation de Solidarité Communautaire de 122 550 € au profit de la Commune. Le montant des dotations métropolitaines baisse légèrement en 2024 suites aux modifications de périmètre de la CLECT.

Les autres recettes réelles de fonctionnement sont globalement stables. Les recettes liées à l'accueil des petits vitrollais tant dans les équipements de la petite enfance que dans les structures périscolaires et de loisirs sont prévues à la hausse en 2024 et les dotations et participations viendront atteindre les 9 M€.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Impôts directs locaux	32 199 776,00	32 048 022,00	33 229 776,00	30 462 776,00	34 300 920,00	35 273 023,00
Compensation de la métropole (AC et DSC)	28 365 988,00	28 424 871,00	28 424 382,00	28 425 800,00	28 638 597,00	28 605 425,00
Dotations et participations	5 173 960,00	5 178 942,00	5 323 345,00	7 992 250,50	8 076 622,00	9 087 908,00
Autres recettes réelles de fonctionnement	5 474 772,00	5 221 997,00	5 134 349,38	5 268 761,54	4 600 819,00	4 864 177,00
Total des recettes réelles de fonctionnement	71 214 496,00	70 873 832,00	72 111 852,38	72 149 588,04	75 616 958,00	77 830 533,00
Opérations d'ordre	825 000,00	710 000,00	710 000,00	370 000,00	460 000,00	320 000,00
Excédent de fonctionnement reporté	9 177 396,16	7 189 042,27	12 716 201,48	15 391 348,82	14 903 112,00	7 712 523,72
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	81 216 892,16	78 772 874,27	85 538 053,86	87 910 936,86	90 980 070,00	85 863 056,72

NB : Le total des recettes de fonctionnement intègre le résultat cumulé des années précédentes (y compris le résultat prévisionnel 2023).

B. Evolution de la section d'investissement

1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement devraient se monter en 2024 à 28 830 888,06 € dont 21 520 784,96 € d'opérations nouvelles (PPI) et 2 316 683,10 € de reports (opérations engagées en 2023).

La majorité municipale entend, dans la continuité de ses engagements, privilégier les investissements vertueux, bénéfiques à l'environnement ou créateurs d'économies sur le fonctionnement. Ainsi, la ville poursuit les chantiers entamés sur deux de ses écoles, la rénovation énergétique de son patrimoine et l'adaptation de son espace public au changement climatique.

Les opérations d'investissement nouvelles s'inscriront dans le cadre du Label Climat Air Energie dont la ville est signataire et s'appuieront sur les 5 piliers de la stratégie nationale de Développement Durable :

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- L'épanouissement de tous les êtres humains
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

La majorité des investissements en 2024 devraient contribuer aux objectifs sus visés.

On peut citer comme principaux projets :

- La construction du Groupe Scolaire des Pins pour environ 8,725 M€. Cet équipement labellisé BDM niveau or, exemplaire, viendra remplacer une école énergivore. L'implantation des nouveaux locaux permettra de dédensifier le secteur, de limiter l'imperméabilisation des sols et de créer des espaces paysagers de qualité.
- L'amélioration et l'entretien des espaces publics communaux naturels ou urbains et de la voirie pour 1,6 M€.
- La poursuite du Contrat de Performance Energétique et l'entretien des bâtiments communaux pour 1,55 M€.
- La réhabilitation thermique du Romarin et de l'école Lucie Aubrac pour un total d'environ 1,1 M€. Ces opérations permettront d'améliorer l'efficacité énergétique de notre patrimoine, ces bâtiments ayant été identifiés comme les plus énergivores de la commune.
- Le solde des factures du Groupe Scolaire Anne Sylvestre pour 1 M€ : Ce bâtiment passif, également labellisé BDM niveau or, accueille depuis septembre 2023 les enfants des quartiers des Vignettes et du Lion. Entièrement intégré au paysage, il propose des conditions de travail optimales à moindre coût énergétique.

- La création de la maison de santé Simone Veil dans le quartier des Pins pour un montant de 0.55 M€.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses d'équipement brut	25 731 923,00	19 575 000,00	29 274 121,49	25 342 291,29	25 493 000,00	23 837 468,06
Dépenses financières d'investissement	320 000,00	1 196 000,00	1 020 000,00	702 565,00	208 000,00	393 420,00
Total des dépenses réelles d'investissement (hors annuité en capital)	26 051 923,00	20 771 000,00	30 294 121,49	26 044 856,29	25 701 000,00	24 320 888,06
Remboursement de capital	3 807 000,00	4 007 000,00	4 600 000,00	4 641 392,00	4 300 000,00	4 600 000,00
Opérations d'ordre	5 850 000,00	5 735 000,00	5 710 000,00	5 370 000,00	5 350 000,00	3 320 000,00
Excédent capitalisé 1068	0,00	0,00	0,00	764 426,40	0,00	0,00
Déficit d'investissement reporté	0,00	394 672,25	0,00	0,00	282 984,55	9 004 611,94
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	35 708 923,00	30 907 672,25	40 604 121,49	36 820 674,69	35 633 984,55	41 155 500,00

Un travail de fond sera conduit en 2024 pour améliorer la lecture des indicateurs financiers de la ville, et permettre notamment d'identifier et de mettre en exergue les dépenses « vertes » ou vertueuses, qui, au-delà de l'amélioration des services et du cadre de vie des vitrollais, contribuent plus largement à la protection de la planète et à la lutte contre le changement climatique.

2. Les recettes d'investissement

Le programme d'investissement ambitieux porté par la majorité sera principalement financé en recettes par les subventions perçues par la ville, le FCTVA et le recours à l'emprunt. La ville enregistrant une baisse de ses subventions, elle doit augmenter en parallèle le montant de ses emprunts nouveaux, qui sont prévu à hauteur de 6,3 M€. L'excédent de fonctionnement capitalisé de 9,3 M€ viendra également alimenter la section d'investissement pour couvrir une partie du besoin de financement.

La recherche de recettes d'investissement est donc une priorité. Forte du succès rencontré dans le levé de fonds « alternatifs » pour la restauration de la tour Sarrasine (mécénat, loto du patrimoine...), la ville continuera en 2024 à rechercher toutes les sources de financement possible pour mener à bien ses projets. Certains projets seront, en 2024 comme en 2023, conditionnés à l'attribution de subventions spécifiques. La programmation pluriannuelle des investissements de la ville prévoit ces projets à lancer sous réserve d'obtention des financements correspondants et les services de la ville travaillent activement à ces nouvelles recherches.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dotations et subventions	10 417 587,00	8 890 500,00	12 741 245,63	7 196 308,84	6 993 000,00	9 226 723,23
Autres recettes réelles d'investissement	1 712 836,00	1 881 000,00	3 154 998,00	1 345 240,99	3 792 863,38	3 601 870,00
Total des recettes réelles d'investissement hors emprunt	12 130 423,00	10 771 500,00	15 896 243,63	8 541 549,83	10 785 863,38	12 828 593,23

Recettes liées à l'emprunt	6 003 500,00	6 001 500,00	2 002 200,00	7 203 688,00	6 701 500,00	6 301 500,00*
Opérations d'ordre	10 075 000,00	10 070 000,00	8 300 000,00	8 483 471,60	7 100 000,00	6 700 000,00
Excédent capitalisé 1068	3 797 940,91	-	2 584 091,73	5 227 618,99	-	-
Excédent d'investissement reporté	1 298 641,63	5 567 805,24	-	1 293 152,60	3 349 443,32	9 325 406,77
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	33 305 505,54	32 410 805,24	28 782 535,36	30 749 481,02	27 936 806,70	35 155 500,00

* 6 300 000 € d'emprunt nouveau et 1 500 € de caution.

C. Evolution de l'encours de dette

En 2022 et en 2023, la volonté politique d'équiper les vitrollais d'équipements de proximité de qualité s'est heurtée à la baisse des subventions départementales. Pour assumer ses engagements, la ville a eu recours à l'emprunt et son encours de dette par habitant est légèrement supérieur à celui de la moyenne nationale.

	Emprunts nouveaux	Dettes au 31 12	Variation Dette	Encours de dette par habitant
CA 2019	7 500 000,00	33 810 224,28	13.46 %	985,11
CA 2020	2 000 000,00	31 756 857,87	-6.07 %	945,95
CA 2021	6 000 000,00	33 303 610,07	4.87 %	988,88
CA 2022	7 000 000,00	36 668 599,50	10.10 %	1 090,28
CA prévisionnel 2023	6 500 000,00	39 008 616,54	6.38 %	1 056,48
BP prévisionnel 2024	6 300 000,00	40 989 321,74	5.08 %	1 105,07

Les charges financières continueront à augmenter en 2024 comme sur l'exercice 2023 suites aux variations des taux d'intérêts sur les marchés financiers. Les orientations pour 2024 se veulent prudentielles pour intégrer les projections pessimistes mais les dernières tendances enregistrées sur le dernier trimestre 2023 laissent à penser que le coût lié aux charges financières sera en deçà de ses premières orientations.

	Annuités (Capital + intérêts)	Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	Frais	Charges financières
CA 2019	4 657 000,00	3 489 609,82	0,00	597 578,72
CA 2020	4 857 000,00	4 053 366,41	2 000,00	541 051,64
CA 2021	5 450 000,00	4 453 247,80	6 000,00	471 093,94
CA 2022	5 236 392,00	3 635 010,57	7 000,00	405 974,37
CA prévisionnel 2023	5 290 000,00	4 159 982,96	6 500,00	722 827,53
BP prévisionnel 2024	6 030 000,00	4 600 000,00	0,00	1 430 000,00

CONCLUSION

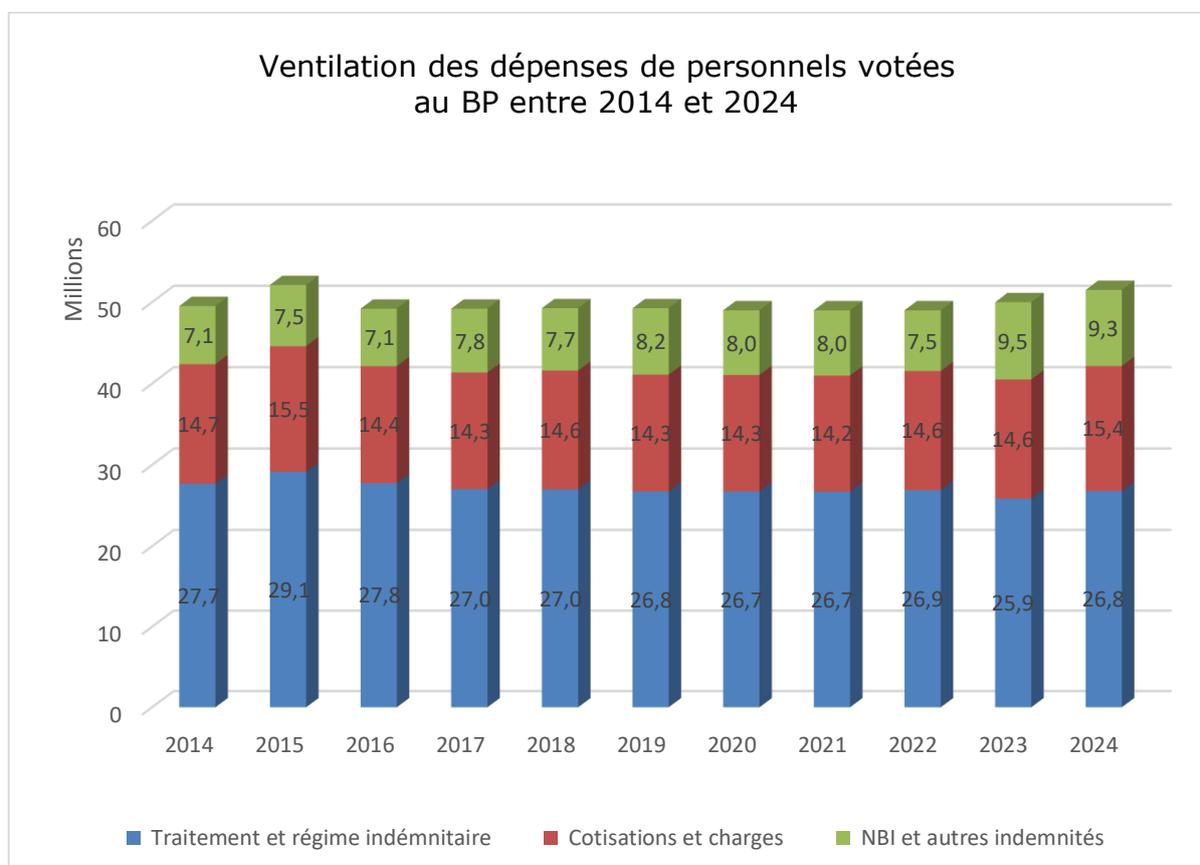
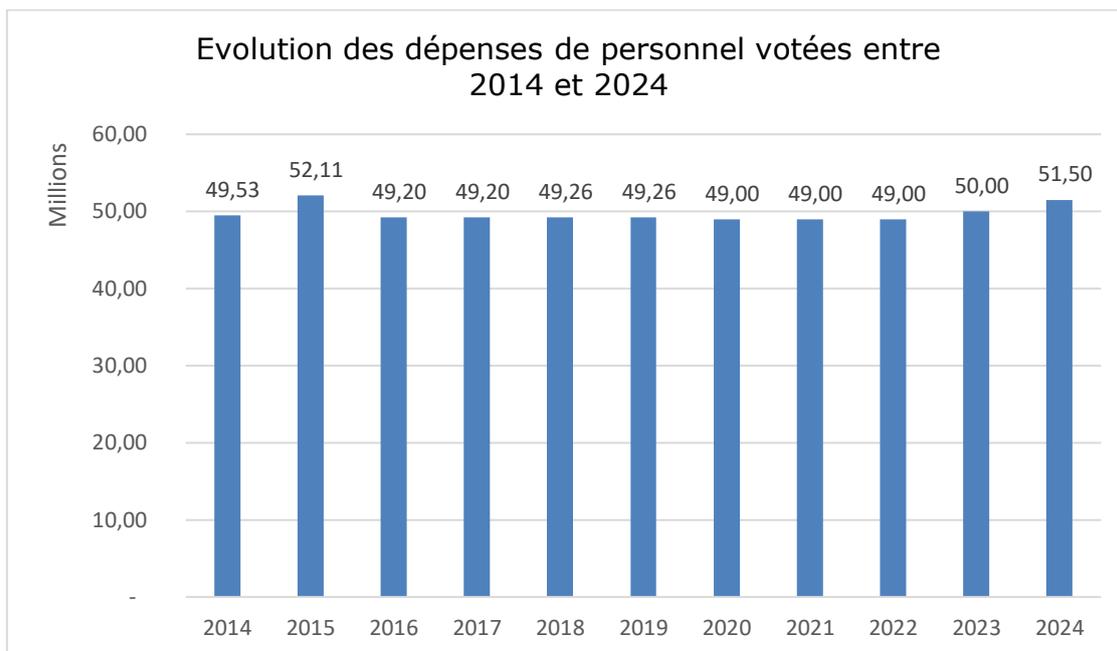
Dans un contexte international complexe même s'il tend à surmonter ses crises successives, la majorité municipale entend préserver les intérêts et équilibres fondamentaux de la collectivité afin de poursuivre durablement une action municipale forte et ambitieuse au service de Vitrolles et des Vitrollais.

Ainsi, et dans cette perspective, la majorité municipale poursuit la structuration de son budget autour des axes suivants :

- 1- Une compensation des surcoûts liés à l'inflation, comme à la hausse de la masse salariale consécutive aux décisions nationales de valorisation du pouvoir d'achat des agents publics, par un travail d'optimisation des services, afin de maîtriser l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement notamment dans le domaine de l'énergie, pour préserver l'équilibre de l'action municipale et garantir la réalisation de l'ensemble de nos politiques publiques ;
- 2- Une volonté continue de préserver les ménages Vitrollais qui se traduira par la décision de ne pas augmenter les taux communaux de la fiscalité directe locale depuis plus de vingt ans; et celle de maintenir des tarifs publics modérés et adaptés aux revenus de chacun ;
- 3- Une recherche accrue de subventions auprès de partenaires financiers nouveaux comme la Mission Patrimoine pour la rénovation du patrimoine historique ou l'Agence Nationale du Sport pour la création d'équipements sportifs de proximité ;
- 4- Le choix de limiter l'investissement en 2024 aux travaux essentiels et d'attendre la livraison du groupe scolaire des Pins et la baisse des taux d'intérêts pour réemprunter dans des conditions optimales et reprendre un programme d'investissement affirmé dès 2025 axé sur la rénovation énergétique, l'amélioration de l'espace public et la transition écologique.

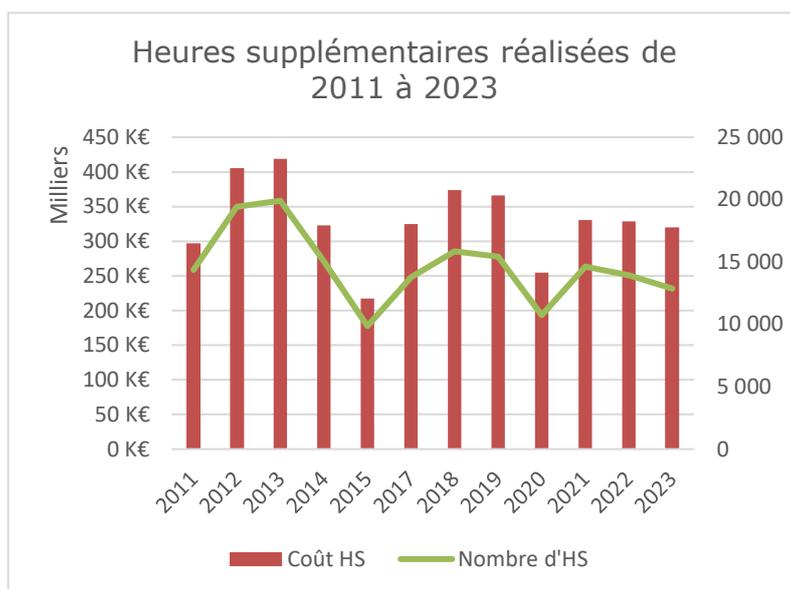
Comme le montre de façon détaillée ce rapport d'orientation budgétaire, le budget 2024 traduira à nouveau la volonté de la majorité municipale de poursuivre et d'amplifier, conformément aux engagements pris en 2020 devant la population, la mise en œuvre de son projet au service des Vitrollais.

Annexe 1 : Données détaillées sur les dépenses de personnel



Heures supplémentaires

Exercice	Coût HS	Nombre d'HS
2011	296 850,03	14 343
2012	405 764,59	19 423
2013	418 725,02	19 911
2014	323 182,03	15 046
2015	217 280,10	9 861
2016	234 666,06	11 068
2017	325 011,03	13 773
2018	373 731,89	15 845
2019	366 391,28	15 445
2020	254 786,12	10 736
2021	330 748,88	14 629
2022	328 191,83	13 933
2023	319 616,00	12 878



Structure des effectifs

Effectifs au 31/12/N	Titulaires et stagiaires	Contractuels	Contrats aidés et apprentis	Vacataires	EFFECTIF TOTAL
2013	1095	127	66	160	1448
2014	1083	102	78	161	1424
2015	1055	102	40	152	1349
2016	1039	118	21	140	1318
2017	1029	179	4	82	1294
2018	1003	215	3	50	1271
2019	969	216	3	51	1239
2020	952	229	4	51	1236
2021	920	254	6	71	1251
2022	880	266	8	63	1217
2023	831	263	7	96	1197

Entre 2013 et 2023, le nombre d'agents employés par la collectivité a diminué de 251 personnes. Le nombre de titulaires a baissé de 24,1 % sur la période grâce aux réorganisations effectuées au sein des services et par un examen attentif de toutes les demandes de remplacement liés aux départs en retraite.

Hors mutations, le nombre de départs en retraite effectués en 2023 s'élève à 66 personnes.

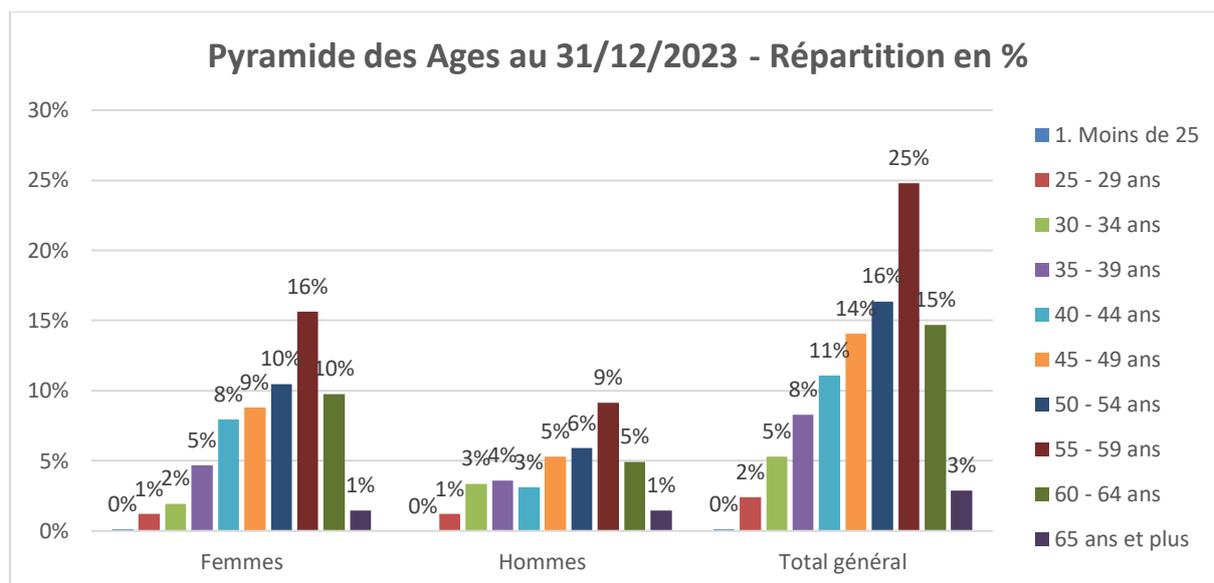
Le nombre de contractuels reste stable et confirme la volonté municipale de dé-précariser les agents vacataires en leur proposant des contrats de travail annuel d'une part (2016-2018 puis 2021-2022), et la nécessité de renforcer les équipes pour face à la crise sanitaire d'autre part (2020-2021).

Répartition par catégorie

Effectifs au 31/12/2023	Cat A	Cat B	Cat C	Assistants Maternelles	Hors catégorie	TOTAL
Titulaires et stagiaires	71	141	619	0		831
Contractuels	16	33	188	25	1	263
Contrats aidés et apprentis			7			7
Vacataires		10	86			96
TOTAL	87	184	900	25	1	1197

Pyramides des âges

Tranches d'age	Femmes	Hommes	Total général
1. Moins de 25	1	0	1
25 - 29 ans	10	10	20
30 - 34 ans	16	28	44
35 - 39 ans	39	30	69
40 - 44 ans	66	26	92
45 - 49 ans	73	44	117
50 - 54 ans	87	49	136
55 - 59 ans	130	76	206
60 - 64 ans	81	41	122
65 ans et plus	12	12	24
TOTAL	515	316	831



La forme inversée de la pyramide démontre que la population des agents municipaux est relativement âgée avec 59 % des effectifs qui a plus de 50 ans. Le nombre de départs en retraite va s'accroître à moyen terme malgré une tendance au rallongement des carrières lié aux réformes des retraites successives.

Annexe 2 : Données sur la gestion de la dette du budget principal

Caractéristiques de la dette au 31/12/2023

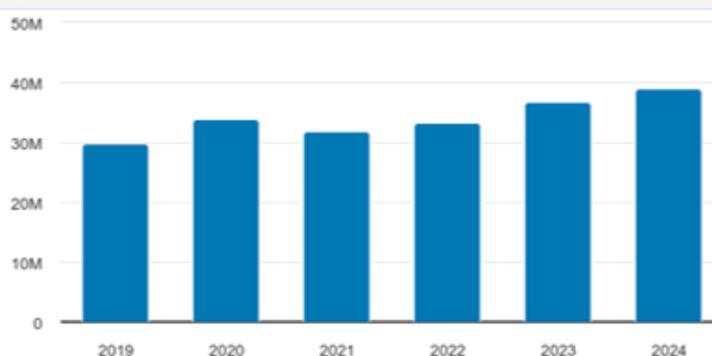
Encours	39 008 616,54	Nombre d'emprunts *	31
Taux actuariel *	2,41%	Taux moyen de l'exercice	2,22%

* tirages futurs compris

Charges financières en 2023

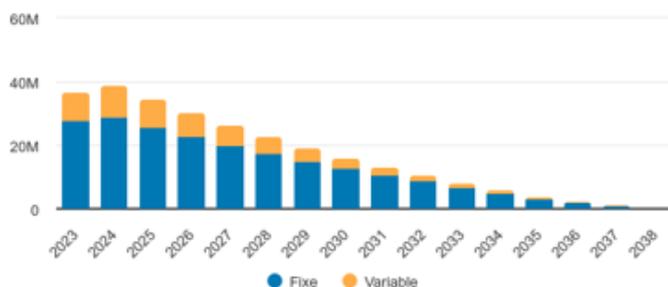
Annuité	4 889 310,49	Amortissement	4 159 982,96
Remboursement anticipé avec flux	0,00	Remboursement anticipé sans flux	0,00
Intérêts emprunts	722 827,53	ICNE	180 860,39

Evolution de l'encours depuis 5 ans en début d'exercice

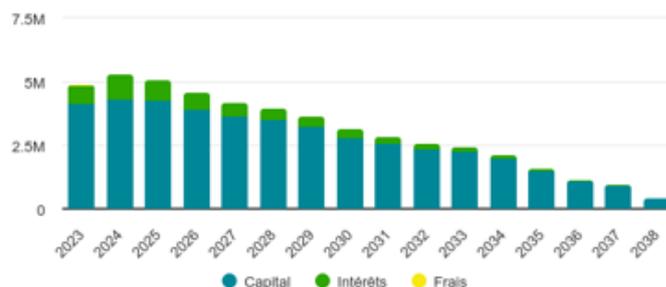


Extinction

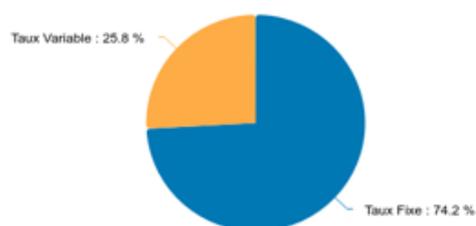
Extinction de l'encours



Evolution de l'annuité

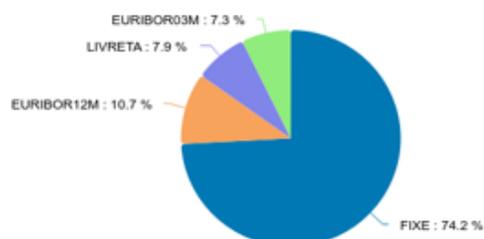


Types de Taux



	Fixes	Variables	Total
Encours	28 931 338,90	10 077 277,64	39 008 616,54
%	74,17%	25,83%	100%
Durée de vie moyenne	5 ans, 8 mois	4 ans, 11 mois	5 ans, 6 mois
Duration	5 ans, 5 mois	4 ans, 6 mois	5 ans, 2 mois
Nombre d'emprunts	20	11	31
Taux actuariel	2,00%	3,56%	2,41%
Taux actuariel après couverture	2,00%	3,56%	2,41%

Index de taux



Index	Nb	Encours au 31/12/2023	%	Annuité Capital + Intérêts	%
FIXE	20	28 931 338,90	74,17%	3 567 388,98	73,06%
EURIBOR12M	3	4 166 666,73	10,68%	608 258,99	12,46%
LIVRETA	4	3 072 140,20	7,88%	121 704,74	2,49%
EURIBOR03M	4	2 838 470,71	7,28%	585 457,78	11,99%
TOTAL	31	39 008 616,54		4 882 810,49	

Annexe 3 : Le budget annexe des cimetières

Le budget annexe des cimetières est relatif à la vente de caveaux. Il est géré en M4 et depuis l'exercice 2022 il fait l'objet d'une comptabilité des stocks.

Cette comptabilité de stock a engendré des régularisations comptables sur les exercices 2022 et 2023. Ainsi qu'un changement de comptabilisation qui explique l'absence de dépenses et de recettes en investissement à compter de 2022. Les aménagements réalisés sont comptabilisés en dépenses réelles de fonctionnement et les recettes liées aux ventes en recettes réelles de fonctionnement.

Si au cours de l'exercice 2023, aucun aménagement n'a été réalisé. Des caveaux ont été vendus pour un montant de 55 126,20 €. En 2024, suites aux extensions des cimetières réalisés sur les crédits du budget principal des aménagements de caveaux sont prévus pour un montant de 80 000 € avec des ventes de même niveau.

D/R	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024 prévisionnel
Dépenses réelles de fonctionnement	-	1,30	1,02	54 414,04	-	80 000,00
Recettes réelles de fonctionnement	23 778,72	35 835,20	202 321,44	59 679,40	55 126,20	80 000,00
Total Fonctionnement	23 778,72	35 836,50	202 322,46	114 093,44	55 126,20	160 000,00
Dépenses réelles d'investissement	17 000,00	-	297 934,88	-	-	-
Recettes réelles d'investissement	-	-	135 928,04	-	-	-
Total investissement	17 000,00	-	433 862,92	-	-	-

Le budget annexe des cimetières reste stable depuis 2022 et l'intégration de la comptabilité de stock. Les ventes réalisées permettent d'autofinancer les aménagements de nouveaux caveaux, caveautins... sans avoir recours à l'emprunt.